

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Présentation - Définitions	72
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	74
8-2 Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2013	75
8-3 Les effectifs des collectivités locales par région	76
8-4 Les collectivités locales par taille d'effectifs	77
8-5 Le nombre des agents selon la taille de la collectivité	78
8-6 Les effectifs des collectivités par statut et catégorie hiérarchique	79
8-7 Les effectifs des collectivités par filière, par âge	80
8-8 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	81

La fonction publique territoriale

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2013, on compte 1,95 million d'agents rémunérés sur emploi principal dans la fonction publique territoriale ; parmi eux, 72 600 agents bénéficient de contrats aidés contre 50 400 fin 2012. Par ailleurs, 48 900 agents occupent des postes dits secondaires dans les collectivités locales, soit des postes occupés par des agents ayant déjà une activité principale, dans la fonction publique ou dans le privé.

Les employeurs de la FPT sont nombreux : plus de 48 000, dont 11 % ne rémunèrent que des agents sur des emplois secondaires ou des contrats aidés. Ces employeurs englobent les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements et communes), leurs établissements associés ainsi que d'autres établissements publics locaux divers. Hors bénéficiaires de contrats aidés, les organismes communaux (les communes et leurs établissements associés) et les organismes intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs de la FPT et les organismes départementaux près de 20 %.

Les collectivités de plus de 350 agents (850 collectivités fin 2013) regroupent près de 60 % des effectifs (hors bénéficiaires de contrats aidés). À l'inverse, les collectivités qui emploient moins de 10 agents (plus de 33 000 fin 2013), ne totalisent que 6 % de l'ensemble des effectifs territoriaux.

Entre fin 2012 et fin 2013, les effectifs de la FPT ont progressé de 2,0 % (y c. bénéficiaires de contrats aidés), après +1,6 % en 2012. Cette accélération est notamment due aux bénéficiaires de contrats aidés, dont le nombre a progressé de 44 %. Hors bénéficiaires de contrats aidés, la hausse est plus limitée (+0,9 %) et elle marque un ralentissement par rapport à l'année précédente (+1,7 %). Dans la plupart des types de collectivité, la progression des effectifs ralentit ; elle reste cependant toujours très dynamique dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (+4,8 % hors bénéficiaires de contrats aidés).

Les agents de la FPT appartiennent pour plus des trois quarts d'entre eux à la catégorie C. Les agents de catégorie A représentent quant à eux moins de 10 % des effectifs territoriaux (9,1 %) contre environ un quart dans la fonction publique de l'État hors enseignants, et un tiers dans la fonction publique hospitalière (en 2012).

La part des agents titulaires a légèrement progressé : 79,9 % fin 2013 contre 79,4 % fin 2012 (hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis) ; on peut y voir les premiers effets de la loi du 12 mars 2012, qui vise à réduire l'emploi précaire dans la fonction publique. Les agents titulaires sont relativement plus âgés que les agents non titulaires : plus de 6 % des titulaires ont moins de 30 ans alors que cette proportion dépasse les 30 % chez les non titulaires.

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique ont eu lieu le 4 décembre 2014 (cf. 8.8), pour la première fois en même temps dans les trois versants.

Les résultats relatifs à l'année 2013 présentés dans cette édition s'appuient sur des données provisoires mises à disposition par l'Insee en décembre 2014. Elles sont, par conséquent, susceptibles d'être révisées.

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Insee, Informations Rapides n°289, décembre 2014, www.insee.fr.

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2014, en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr.

«L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux emplois aidés», Bulletin d'informations statistiques n° 96, Juillet 2013, www.collectivites-locales.gouv.fr.

Complément méthodologique suite à l'introduction du nouveau système d'information (SIASP) en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr.

DÉFINITIONS

► Les trois versants de la fonction publique :

La fonction publique en France comprend trois composantes : fonction publique d'État, territoriale et hospitalière. Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la **fonction publique d'État (FPE)** se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la **fonction publique territoriale (FPT)** (1984) a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La **fonction publique hospitalière (FPH)**, telle que définie par la loi du 9 janvier 1986, regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

► SIASP : système d'information sur les agents des services publics

Le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) élaboré par l'Insee pour le suivi des trois versants de la fonction publique (territorial-FPT, de l'État-FPE et hospitalier-FPH) repose sur la mobilisation de sources administratives.

Il constitue l'équivalent pour le secteur public des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

► Emploi principal et emploi secondaire :

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans un autre versant de la fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents non titulaires qui sont concernés.

► EPA : établissements publics à caractère administratif

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public.

Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

► Contrats aidés :

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour

l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

► Les notions de cadre d'emplois et de filière :

La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois « Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade a vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades ».

La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C.

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État.

Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois.

Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

► Comité technique (CT) :

Un comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'au près de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne. Les comités techniques sont consultés principalement sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

► Les centres de gestion :

Établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique

EFFECTIFS DANS LES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR STATUT AU 31 DÉCEMBRE

(en milliers)

	2011	2012	2013 ^(p)
Total 3 versants FP	5 358,8	5 372,6	5 416,9
Total FPE	2 398,7	2 373,2	2 385,5
dont titulaires	1 551,8	1 538,9	n.d.
dont non-titulaires	347,9	351,8	n.d.
Total FPT	1 830,7	1 862,4	1 878,7
dont titulaires	1 410,0	1 429,9	1 453,1
dont non-titulaires	359,8	369,7	362,8
Total FPH	1 129,4	1 137,0	1 152,7
dont titulaires	824,8	829,6	n.d.
dont non-titulaires	193,8	192,7	n.d.

^(p) provisoire.

Champ : emplois principaux, tous statuts (y c. les volontaires militaires et apprentis). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

(en %)

	Évolution annuelle		
	moyenne entre fin 2002 et fin 2012	entre fin 2011 et fin 2012	entre fin 2012 et fin 2013
Fonction publique de l'État	-1,1	-1,1	0,1
Fonction publique territoriale	2,8	1,7	0,9
Fonction publique hospitalière	1,6	0,7	1,4
Trois fonctions publiques	0,7	0,3	0,7

Sources : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2014 pour les exercices 2011 et 2012. Insee, Informations Rapides n° 289, décembre 2014 pour l'exercice 2013.

Champ : emplois principaux, tous statuts (y c. les volontaires militaires et apprentis). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

FPE : France hors Mayotte.

FPT : France hors Mayotte.

FPH : France hors Mayotte, y c. internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2013

8-2

LES EFFECTIFS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

au 31 décembre	2011	2011/2012	2012	2012/2013	2013
1 – Organismes communaux	1 141 158	1,3%	1 155 846	0,4%	1 160 605
Communes de moins de 1 000 habitants	74 019		75 313		74 423
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	60 602		61 360		61 185
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	62 654		63 603		64 103
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	52 216		52 959		52 434
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	122 862		123 955		125 454
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	133 167		134 160		134 320
Communes de 20 000 à 49 999 habitants	209 809		211 280		213 777
Communes de 50 000 à 79 999 habitants	87 182		88 634		87 899
Communes de 80 000 à 99 999 habitants	30 917		31 026		30 957
Communes de 100 000 habitants et plus	179 262		182 942		183 714
Total des communes	1 012 690	1,2%	1 025 232	0,3%	1 028 266
Établissements communaux	128 468	1,7%	130 614	1,3%	132 339
2 – Organismes intercommunaux	245 227	5,1%	257 847	3,4%	266 635
Communautés urbaines et métropoles	41 223	3,6%	42 707	1,5%	43 339
Communautés d'agglomération	66 778	8,3%	72 293	9,2%	78 949
Communautés de communes	69 928	5,4%	73 728	3,3%	76 157
SAN*	2 256	1,7%	2 294	-20,8%	1 816
Total des EPCI** à fiscalité propre	180 185	6,0%	191 022	4,8%	200 261
SIVOM	8 874	1,2%	8 982	-4,8%	8 551
SIVU	24 659	2,6%	25 290	-0,2%	25 251
Syndicats mixtes	29 446	3,2%	30 401	0,1%	30 423
Autres étab. publics intercommunaux	2 063	4,3%	2 152	-0,1%	2 149
Total des groupements intercommunaux hors EPCI à fiscalité propre	65 042	2,7%	66 820	-0,7%	66 362
3 – Organismes départementaux	358 416	0,5%	360 356	0,5%	362 087
Départements	292 456	0,7%	294 543	0,3%	295 336
Établissements publics départementaux	65 960	-0,2%	65 813	1,4%	66 751
4 – Régions	80 037	2,1%	81 682	-0,6%	81 188
5 – Autres***	5 823	14,9%	6 688	23,1%	8 233
Total des emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 830 661	1,7%	1 862 419	0,9%	1 878 748
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	51 169	-1,4%	50 429	44,0%	72 609
Total des emplois principaux (1) + (2)	1 881 830	1,6%	1 912 848	2,0%	1 951 357
Emplois secondaires (3)	43 885	11,8%	49 080	-0,3%	48 946
Total des emplois (1) + (2) + (3)	1 925 715	1,9%	1 961 928	2,0%	2 000 303

* Transformation d'un SAN en communauté d'agglomération en 2013.

** Établissement public de coopération intercommunale.

*** OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Strates construites avec les populations municipales millésimées 2011 et 2012.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS TERRITORIAUX PAR RÉGION SELON LE TYPE DE COLLECTIVITÉ

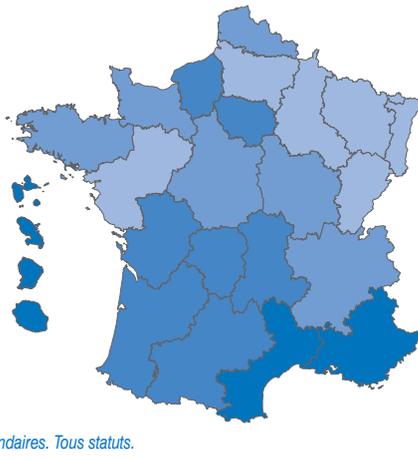
au 31 décembre	Effectifs			Structure en %		Répartition en % pour 2013					
	2012	2013	Évolution en %	Poids des titulaires	Poids de la catégorie C	Conseils généraux et régionaux	Communes et établissements communaux	Organismes inter-communaux	SDIS*	Autres**	Ensemble des collectivités
Alsace	40 616	41 140	+1,3	75,5	71,7	19,8	41,1	34,4	3,1	1,5	100,0
Aquitaine	101 714	103 809	+2,1	76,9	78,3	18,3	59,3	16,9	3,7	1,7	100,0
Auvergne	41 707	42 652	+2,3	74,5	79,4	20,9	56,9	17,5	2,7	2,2	100,0
Bourgogne	43 606	44 164	+1,3	76,4	77,0	24,4	56,3	15,2	2,8	1,4	100,0
Bretagne	90 650	92 632	+2,2	75,1	75,7	19,8	58,4	17,2	2,4	2,2	100,0
Centre	68 733	69 264	+0,8	78,8	77,3	21,9	61,3	13,3	2,9	0,6	100,0
Champagne-Ardenne	33 618	34 267	+1,9	72,6	78,5	24,9	55,9	15,8	2,7	0,7	100,0
Corse	11 591	11 921	+2,8	82,1	81,9	34,8	46,9	12,1	5,1	1,1	100,0
Franche-Comté	29 493	29 985	+1,7	76,0	73,6	26,5	49,7	19,1	3,1	1,6	100,0
Île-de-France	366 480	371 421	+1,3	72,7	72,5	15,6	75,3	6,4	1,5	1,2	100,0
Languedoc-Roussillon	87 617	90 596	+3,4	76,0	79,0	19,8	60,2	16,4	2,7	0,9	100,0
Limousin	23 209	23 884	+2,9	77,4	78,7	26,3	56,2	14,4	2,3	0,8	100,0
Lorraine	55 701	56 746	+1,9	73,8	76,3	23,6	56,8	15,6	2,9	1,2	100,0
Midi-Pyrénées	94 000	96 536	+2,7	75,5	78,4	21,5	54,8	20,7	2,2	0,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	119 795	122 536	+2,3	72,6	78,1	20,6	64,0	11,3	3,3	0,8	100,0
Basse-Normandie	40 184	40 749	+1,4	77,0	77,6	23,7	51,2	21,1	2,5	1,5	100,0
Haute-Normandie	55 670	55 757	+0,2	72,2	78,5	19,6	60,2	16,9	2,7	0,6	100,0
Pays de la Loire	92 970	95 054	+2,2	80,0	75,9	18,5	61,4	16,2	2,8	1,1	100,0
Picardie	50 925	51 672	+1,5	67,9	79,9	23,6	48,1	24,4	3,1	0,9	100,0
Poitou-Charentes	55 772	56 810	+1,9	76,9	80,4	20,1	54,9	20,0	2,3	2,7	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	162 519	165 450	+1,8	81,0	77,9	17,1	65,4	13,0	3,8	0,8	100,0
Rhône-Alpes	170 631	173 341	+1,6	75,2	73,8	19,0	62,4	14,6	3,2	0,8	100,0
Métropole	1 837 201	1 870 386	+1,8	75,4	76,3	19,5	62,0	14,6	2,7	1,2	100,0
Guadeloupe	15 119	15 765	+4,3	83,7	87,1	20,3	70,1	6,5	2,7	0,4	100,0
Martinique	16 311	16 820	+3,1	63,5	79,7	23,3	67,4	6,4	1,8	1,1	100,0
Guyane	8 353	8 799	+5,3	59,8	82,4	34,5	56,5	3,1	2,9	3,0	100,0
La Réunion	35 864	39 587	+10,4	34,9	85,9	21,5	69,7	5,3	2,9	0,6	100,0
Régions d'outre-mer	75 647	80 971	+7,0	53,0	84,5	23,0	67,9	5,5	2,7	0,9	100,0
France	1 912 848	1 951 357	+2,0	74,5	76,6	19,7	62,3	14,2	2,7	1,2	100,0

* SDIS : services départementaux d'incendie et de secours.

** OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, CNFPT, centres de gestion et autres EPA locaux.

Source : Insee, SIASP

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts, y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

TAUX D'ADMINISTRATION
RÉGIONAL
EN 2013

En EQTP pour 1 000 habitants

- De 19 à moins de 24
- De 24 à moins de 27
- De 27 à moins de 30
- De 30 à 41

Moyenne France : 26,8

Source : Insee, SIASP 2013.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalents temps plein.

Les collectivités locales par taille d'effectifs 8-4

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES SELON LES EFFECTIFS EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

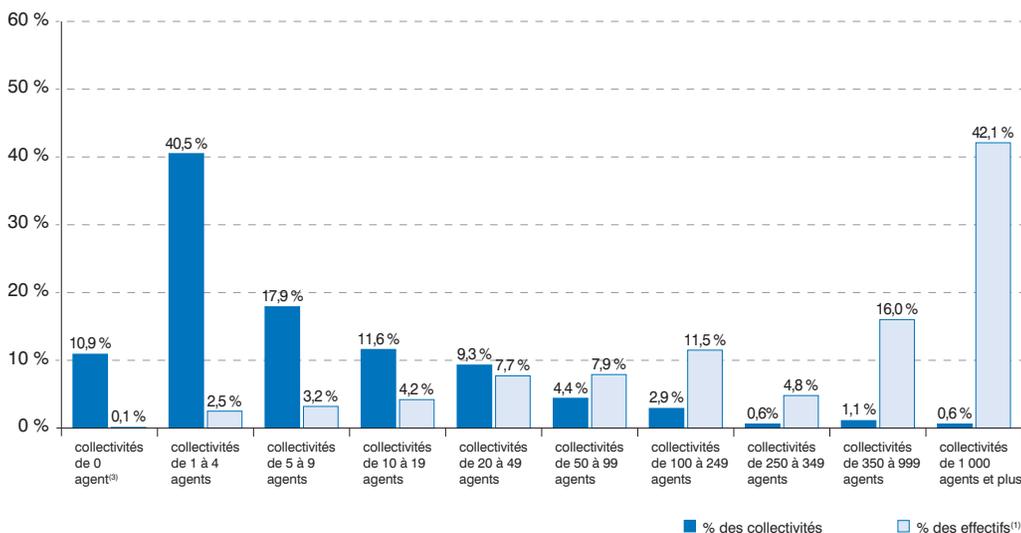
Taille de la collectivité en nombre d'agents sur emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés	Nombre de collectivités*	Emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés		Bénéficiaires de contrats aidés	Effectifs sur emplois secondaires
		Effectifs	En %		
Aucun agent	5 248	-	-	1 508	5 960
De 1 à 4 agents	19 491	42 671	2,3	5 566	7 014
De 5 à 9 agents	8 597	56 852	3,0	5 539	2 680
De 10 à 19 agents	5 596	75 639	4,0	6 290	2 128
De 20 à 49 agents	4 471	140 763	7,5	9 500	3 490
De 50 à 99 agents	2 120	146 308	7,8	8 005	3 358
De 100 à 249 agents	1 406	214 019	11,4	10 879	4 511
De 250 à 349 agents	310	90 860	4,8	3 251	1 884
De 350 à 999 agents	539	304 665	16,2	7 425	6 101
1 000 agents et plus	310	806 971	43,0	14 646	11 820
Total	48 088	1 878 748	100,0	72 609	48 946

* Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS EMPLOYEURS ET DES EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ⁽²⁾ EN 2013



Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte.

⁽¹⁾ Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

⁽²⁾ La taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

⁽³⁾ Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés. Seuls ces derniers sont comptabilisés dans les effectifs.

8-5 Le nombre des agents selon la taille de la collectivité

COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX AYANT DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS PRINCIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013

Strate démographique de la commune*	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Taux d'administration (pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux**	Communes	Établissements communaux**	Communes	Établissements communaux**
Moins de 500 habitants	13 589	77	3	10	9,9	0,2
De 500 à 1 999 habitants	11 549	592	10	24	10,0	1,3
De 2 000 à 3 499 habitants	2 169	479	32	25	12,1	2,1
De 3 500 à 4 999 habitants	923	383	60	22	14,5	2,2
De 5 000 à 9 999 habitants	1 111	719	119	24	17,3	2,2
De 10 000 à 19 999 habitants	502	463	278	44	20,1	2,9
De 20 000 à 49 999 habitants	326	361	675	72	22,2	2,6
De 50 000 à 99 999 habitants	81	94	1 503	157	22,9	2,8
De 100 000 à 299 999 habitants	36	50	2 680	289	17,5	2,6
De 300 000 habitants et plus	5	26	17 932	460	20,4	2,7
Ensemble des organismes communaux	30 291	3 244	35	43	16,7	2,2

* Populations municipales millésimées 2012.

** Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE).

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

DÉPARTEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013

Strate démographique du département*	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Taux d'administration (pour 1 000 habitants)	
	Conseils généraux	Établissements départementaux**	Conseils généraux	Établissements départementaux**	Conseils généraux	Établissements départementaux**
Moins de 300 000 habitants	25	50	1 357	102	6,5	1,0
De 300 000 à 499 999 habitants	24	49	2 105	201	5,0	1,0
De 500 000 à 799 999 habitants	25	51	2 778	342	4,4	1,1
De 800 000 habitants et plus	25	44	5 666	783	4,1	1,0
Ensemble des départements hors Mayotte et Paris	99	194	2 985	345	4,5	1,0

* Populations municipales millésimées 2012.

** Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie (SDIS), centres de gestion et CNFPT.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte et Paris. Emplois principaux.

Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Les effectifs des collectivités par statut et catégorie hiérarchique 8-6

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT ET CATÉGORIE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(effectifs en milliers, taux en %)

		Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres*	Total
Titulaires							
A	Effectifs	57,5	24,5	42,4	6,8	1,0	132,2
	Taux de féminisation	63,9	52,9	66,9	59,7	43,4	62,5
B	Effectifs	98,4	31,5	71,7	4,1	0,7	206,4
	Taux de féminisation	61,2	55,5	72,0	65,3	54,1	64,1
C	Effectifs	737,4	142,8	171,7	60,0	2,2	1 114,1
	Taux de féminisation	60,8	46,6	46,8	57,3	53,9	56,6
n.d.	Effectifs	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,5
	Taux de féminisation	66,2	56,4	71,4	60,0	33,3	65,9
Total	Effectifs	893,5	198,9	285,9	70,9	3,8	1 453,1
	Taux de féminisation	61,1	48,8	56,1	58,0	51,3	58,2
Non titulaires et collaborateurs de cabinet							
A	Effectifs	21,0	11,6	8,8	2,5	1,7	45,7
	Taux de féminisation	59,0	52,5	61,1	52,4	47,6	57,0
B	Effectifs	33,6	13,6	10,1	0,5	1,3	59,1
	Taux de féminisation	59,4	52,4	71,8	52,0	50,0	59,6
C	Effectifs	183,5	37,7	19,0	5,9	1,3	247,4
	Taux de féminisation	73,3	63,5	65,4	61,4	57,7	70,8
n.d.	Effectifs	8,6	1,9	1,0	0,8	0,2	12,6
	Taux de féminisation	68,6	57,1	67,1	48,1	47,9	65,0
Total	Effectifs	246,6	64,8	39,0	9,8	4,4	364,7
	Taux de féminisation	67,1	67,1	67,1	67,1	67,1	67,1
Assistants maternels et familiaux							
	Effectifs	13,1	1,5	35,7	-	-	50,3
	Taux de féminisation	99,7	99,7	93,1	-	-	95,1
Bénéficiaires de contrats aidés							
	Effectifs	54,2	10,2	7,2	0,9	0,1	72,6
	Taux de féminisation	51,0	47,5	54,8	48,3	66,7	50,9
Apprentis							
	Effectifs	7,3	1,4	1,4	0,4	0,0	10,6
	Taux de féminisation	48,3	50,3	55,1	47,2	41,4	49,4
Total							
A	Effectifs	78,5	36,1	51,2	9,3	2,6	177,8
	Taux de féminisation	62,6	52,8	65,9	57,7	46,0	61,0
B	Effectifs	132,0	45,2	81,9	4,6	1,9	265,5
	Taux de féminisation	60,7	54,6	71,9	63,8	51,4	63,1
C	Effectifs	995,4	193,6	235,0	67,3	3,6	1 495,0
	Taux de féminisation	63,0	50,3	55,7	57,5	55,7	59,9
n.d.	Effectifs	8,9	1,9	1,1	0,8	0,2	13,0
	Taux de féminisation	68,5	57,1	67,4	48,2	47,8	65,0
Total	Effectifs	1 214,8	276,9	369,2	82,1	8,4	1 951,4
	Taux de féminisation	62,8	51,4	60,7	57,8	51,5	60,5

Note de lecture : Dans les organismes communaux, sur 893,5 milliers d'agents titulaires, 57,5 milliers appartiennent à la catégorie A. Parmi eux on dénombre 63,9 % de femmes.

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

n.d. : catégorie hiérarchique non déterminée.

Source : Insee, SIASP

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

8-7 Les effectifs des collectivités par filière, par âge

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET POIDS DES TITULAIRES PAR FILIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Organismes communaux		Organismes intercommunaux		Organismes départementaux		Organismes régionaux		Autres*		Total	
	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires
Administrative	21,6	84,4	24,3	76,7	28,9	86,6	20,7	80,4	34,9	47,5	23,3	83,3
Technique	46,6	83,1	50,6	81,2	36,8	89,1	77,2	91,7	20,7	46,0	46,7	84,2
Culturelle, sportive, animation	13,3	59,7	14,5	64,5	2,7	69,7	0,5	83,2	39,8	48,9	11,2	60,9
Sociale	10,5	77,3	6,5	63,3	11,5	85,5	0,1	43,2	0,8	43,1	9,6	77,6
Médico-sociale et -technique	5,0	70,4	2,9	66,9	6,9	83,4	-	-	0,8	15,9	4,8	73,4
Sécurité	1,9	95,7	0,3	95,4	-	-	-	-	-	-	1,2	95,7
Incendie et secours	-	-	-	-	12,0	99,6	-	-	-	-	2,2	99,0
Autres cas ⁽¹⁾	1,1	4,4	0,9	3,7	1,1	59,8	1,6	1,7	3,1	1,2	1,1	14,3
Total	100,0	78,4	100,0	75,4	100,0	88,0	100,0	87,9	100,0	46,0	100,0	79,9

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

⁽¹⁾ Emplois de cabinet et autres agents non classables dans une filière.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Note : Les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils n'ont donc pas été pris en compte dans cette répartition.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Organismes communaux			Organismes intercommunaux			Organismes départementaux			Organismes régionaux			Autres*			Total		
	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total
	Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total	
Moins de 25 ans	1,2	16,4	4,5	1,3	12,5	4,1	0,8	10,4	1,9	0,4	6,3	1,1	2,0	6,8	4,6	1,1	14,7	3,8
De 25 à 29 ans	4,9	14,3	6,9	6,0	16,6	8,6	4,9	18,1	6,4	2,5	12,0	3,6	5,9	13,2	9,8	4,9	15,0	7,0
De 30 à 39 ans	19,5	22,0	20,0	25,2	26,6	25,5	23,2	24,4	23,4	14,2	24,1	15,4	20,5	29,6	25,4	20,7	23,3	21,2
De 40 à 49 ans	34,4	23,2	32,0	34,3	23,9	31,7	33,5	23,0	32,2	39,7	30,7	38,6	31,9	26,9	29,2	34,5	23,5	32,3
De 50 à 54 ans	18,9	10,2	17,1	16,2	9,2	14,5	17,8	9,6	16,8	21,0	12,4	20,0	15,7	9,9	12,6	18,4	10,1	16,8
De 55 à 59 ans	16,0	8,5	14,3	13,1	7,5	11,7	15,1	8,5	14,3	16,7	9,3	15,8	14,8	7,8	11,0	15,4	8,3	14,0
60 ans et plus	5,1	5,3	5,2	3,9	3,8	3,9	4,8	6,0	4,9	5,5	5,2	5,5	9,0	5,8	7,3	4,9	5,1	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale **8-8**

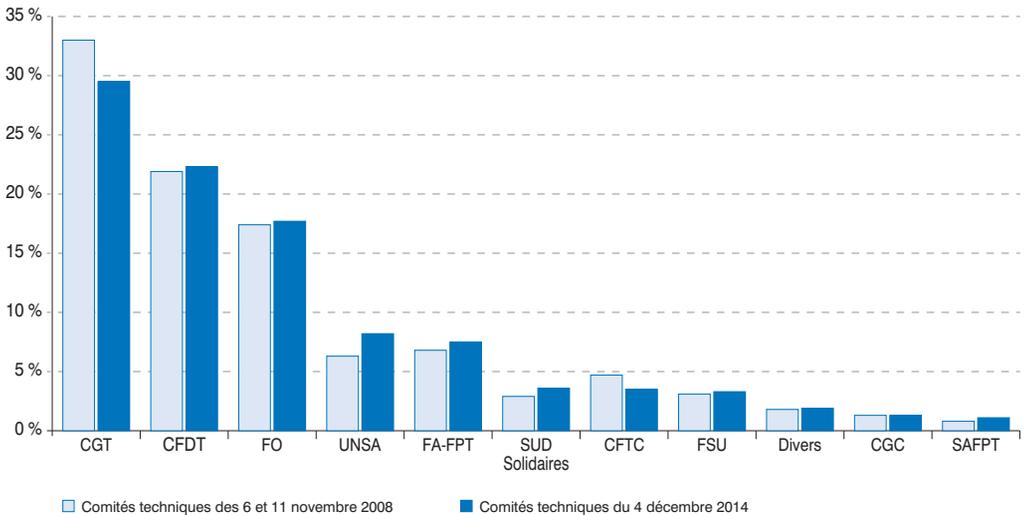
RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

	Comités techniques 6 et 11 novembre 2008		Comités techniques 4 décembre 2014	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
Inscrits*	1 695 934		1 892 961	
Votants	1 001 485	59,1	1 039 382	54,9
Suffrages exprimés	949 571		988 630	
CFDT	207 949	21,9	220 777	22,3
CFTC	44 705	4,7	34 787	3,5
CGC	11 902	1,3	12 689	1,3
CGT	313 032	33,0	291 964	29,5
FA-FPT	65 016	6,8	73 858	7,5
FO	165 470	17,4	175 129	17,7
FSU	29 860	3,1	32 788	3,3
SAFPT	7 441	0,8	11 040	1,1
SUD Solidaires	27 762	2,9	35 697	3,6
UNSA	59 381	6,3	80 723	8,2
Divers	17 054	1,8	19 178	1,9

Source : DGCL.

* En 2014, les électeurs relevant des administrations parisiennes (76 000) sont comptabilisés dans les inscrits. Ils ne le sont pas en 2008.

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Source : DGCL.

